

Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 1.2.3	Lutte contre les chenilles urticantes
--------------	---------------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	FREDON Grand Est
	Personne référente	Auréli DUPEYRON
Axe stratégique du CLS	Santé environnement et conditions de vie	
Contexte et enjeux locaux	<p>En matière de santé/environnement, force est de constater que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence de chenilles urticantes est problématique pour l'homme et l'animal car pouvant entraîner des réactions allergiques plus ou moins importantes (choc anaphylactique) selon les sensibilités développées. Elles se traduisent par des éruptions cutanées douloureuses avec de sévères démangeaisons, ou des irritations des voies respiratoires en cas d'inhalation. ▪ La présence de ces espèces peut être importante dans des zones sensibles (parcs, zones urbanisées,...) augmentant le risque pour la santé humaine. ▪ Le réchauffement climatique amplifie l'aire de répartition des insectes par l'augmentation progressive de la température moyenne annuelle (survie hivernale augmentée). ▪ Le vent et la sécheresse favorisent la dispersion des poils urticants et diminuent la qualité de l'air extérieur. <p>Dans le cadre du diagnostic local de santé du Pays de Langres, des risques sanitaires liés aux allergies (chenilles processionnaires et plantes) ont été identifiés. Des chenilles processionnaires du chêne ont d'ailleurs été signalées au lac de La Vingeanne, zone touristique sensible, en 2019.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces invasives susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé. Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé - Renforcer les réseaux de surveillance des espèces invasives nuisibles pour la santé et renforcer les réseaux d'acteurs du territoire.	

	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien. Développer les connaissances et les compétences en santé environnement. Renforcer les connaissances et les compétences du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif spécifique	Renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives et nuisibles pour la santé
Objectifs opérationnels	<p>En 2020, mobiliser des structures du territoire du Pays de Langres dans la lutte contre les chenilles urticantes, en partenariat avec le PETR du Pays de de Langres et la Délégation Territoriale de Haute-Marne de l'ARS Grand Est.</p> <p>Chaque année, former des agents des communes, du département, des gestionnaires d'espaces verts/sylvicoles/parcs des forêts à la lutte contre les chenilles urticantes telles que les processionnaires du chêne, en partenariat avec les structures identifiées.</p> <p>Chaque année, informer le grand public et les personnes pouvant être en contact avec les chenilles urticantes des risques pour la santé et des gestes de prévention, via des outils de communication (flyers, articles dans la presse locale, panneaux d'affichage sur les zones sensibles, ...), en partenariat avec les structures identifiées et les acteurs locaux (idée d'acteur local : parcours accrobranche (dans les chênes) à Saint-Geosmes).</p> <p>Chaque année, identifier des personnes parmi les habitants et acteurs du territoire souhaitant se mobiliser dans la lutte contre les chenilles urticantes.</p>
Étapes de mise en œuvre – Description	<p>La première année</p> <p>➤ Mobilisation des structures du territoire dans la lutte contre les chenilles urticantes notamment celles qui se situent sur des zones sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification de zones sensibles notamment par le biais des signalements déjà reçus. ▪ Identification des structures pouvant potentiellement s'impliquer dans la lutte contre les chenilles urticantes notamment sur ces zones. ▪ Prise de contact avec ces structures et présentation des modalités d'implication. ▪ Positionnement d'un référent par structure. Ce référent sera le contact privilégié pour la mise en œuvre de l'action. <p>Chaque année</p> <p>➤ Mise en place de sessions d'information à destination des agents des structures identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement dans chaque structure des agents pouvant être concernés et impliqués dans la lutte contre les chenilles urticantes. ▪ Mise en place de 2 sessions d'information de 2 heures pour un groupe de 15 à 20 personnes à destination des agents identifiés dans les structures. ▪ Préparation des supports d'intervention et des outils de communication qui seront transmis aux participants.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contenu des sessions : utilisation des méthodes de lutte adaptées, repérage et reconnaissance des espèces, repérage des zones sensibles. <p>➢ Diffusion d’information auprès des habitants notamment des zones sensibles via différents outils de communication (flyers, articles de presse...) et en partenariat avec les structures identifiées précédemment. Des supports de communication seront réalisés et transmis aux référents ainsi qu’à d’autres acteurs du territoire pouvant être relais d’information. L’information pourra aussi se faire à l’occasion de journée et/ou d’évènements organisés sur le territoire.</p> <p>➢ Mise en place de réseaux sentinelles. Toute personne présente sur le territoire et notamment sur les zones sensibles, qu’il soit professionnel ou simplement citoyen, peut transmettre un signalement de chenilles urticantes à FREDON Grand Est. Ces personnes seront recensées dans un document contact et pourront être impliquées dans la lutte contre les chenilles urticantes soit en recevant des informations soit en transmettant.</p>	
Durée de l’action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2020 Fin : 2024	
Partenaires de l’action	PETR du Pays de Langres ARS DT 52	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l’éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : agents communaux, gestionnaires d’espaces verts, de forêts
Territoire d’intervention	Pays de Langres et particulièrement les zones sensibles avec risque pour la santé humaine.	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	2020-2024 : 27 377€ Année 2020 : 7 722€ Année 2021 : 4 873€ Année 2022 : 4 965€ Année 2023 : 5 448€ Année 2024 : 4 359€
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS : 27 377€
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	

	<input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques publiques concernées	Locale, au niveau du territoire du Pays de Langres
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Information du grand public et des personnes pouvant être en contact avec les chenilles urticantes des risques pour la santé et des gestes de prévention, via des outils de communication. - Toute personne présente sur le territoire et notamment sur les zones sensibles, qu'il soit professionnel ou simple citoyen, peut transmettre un signalement de chenilles urticantes à FREDON Grand Est.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures mobilisées ▪ Typologie des structures mobilisées ▪ Nombre de référents identifiés / prévus ▪ Nombre de sessions d'information organisées / prévues ▪ Nombre de participants aux sessions d'information / prévues ▪ Typologie des participants aux sessions ▪ Nombre de zones sensibles identifiées ▪ Territoires concernés par les zones sensibles ▪ Contenu des sessions d'information/prévu ▪ Lieux de réalisation des sessions d'informations

	<ul style="list-style-type: none">▪ Typologie des outils de communication utilisés▪ Structures mobilisées dans la phase de communication <p>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de personnes ayant suivi les sessions d'information déclarant être en capacité de reconnaître l'espèce▪ Nombre de personnes ayant suivi les sessions d'information déclarant être en capacité d'utiliser des méthodes de lutte adaptées <p>Indicateurs d'impact ou d'utilité</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Absence de chenilles urticantes dans les zones concernées et ciblées par l'action▪ Évolution du nombre de signalements (augmentation liée à une meilleure connaissance) <p>Méthode d'évaluation envisagée : Une évaluation sera réalisée à la fin de chaque année, à l'aide des outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Feuille d'émargement des sessions d'information▪ Tableau de suivi▪ Questionnaire▪ Fichier Excel de suivi des signalements/contacts▪ Cartographie des signalements confirmés et des zones sensibles
--	--